

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2014**

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Avril

L'an deux mil quatorze,

Le 28 Avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS: STONE A, COWLES K, REVRANCHE M F, DELAIRE F, MERCIER S,
VIDAULT W, LANGLAIS J Ch, BAILLARGE I, POUPIN A, MORIN H, CAHIER C,
COURTOIS F, AIRVAULT JI, RENAUD F.

REPRESENTÉS :

ABSENTS :

SECRETAIRE : RENAUD F

Le conseil approuve le procès verbal de la réunion du 6 avril

Objet : Commissions communales : validation des membres hors conseil

Mr le Maire propose les personnes suivantes pour compléter les commissions détaillées ci-dessous :

Commission liste électorale :

RENAUD Lionel

Commission des impôts :

Titulaires

De la commune	
Nom:	Prénom:
ROBERT	Michel
BAUDIFFIER	Michel
AIRVAULT	Jean-Paul
DELAIRE	François
MORIN	Hubert
RENAUD	Francis
AUBIN	Joël
LANGLAIS	Jean-Christophe
BROUSSARD	Elisabeth
PAPOT	René
Hors commune	
CHAUVET	Véronique
BLANCHARD	Patrice

**Commission des impôts :
Suppléants**

De la commune		
	Nom:	Prénom:
	GIRAUDEAU	Sébastien
	POUPIN	Anthony
	POUPIN	Ginette
	DELAIRE	Louissette
	MAILLOU	René
	CHARTIER	Francis
	COURTOIS	Fabienne
	MERCIER	Sébastien
	VEQUE	Patrice
	GUIGNARD	Laurent
Hors commune		
	GUILLON	Jean-Luc
	TAFFORIN	Jean-Noël

Commission voirie :

GUIGNARD Laurent
BONNEAU Franck
GIRAUDEAU Sébastien

Commission CCAS :

BAUDIFFIER Irène
DELAIRE Louissette
GIRARD Philippe
HUDSON Alison
AIRVAULT Marie Joseph

**Objet : Vote du Compte de Gestion et compte administratif 2013
Commune, Bar Restaurant et CCAS.**

COMMUNE DE MELLERAN :

Sens	Budget 2013	Réalisations	Solde
Investissement Dépenses	906 333.77€	257 211.48€	+649 122.29 €
Investissement Recettes	906 333.77€	256 296.43€	-650 037.34 €
Déficit	//////////	//////////	-915.05 €

Sens	Budget 2013	Réalisations	Solde
Fonctionnement Dépenses	416 680.95€	263 358.52€	+153 322.43€
Fonctionnement Recettes	416 680.95€	432 291.27€	+15 610.32€
Excédent	//////////	//////////	+ 168 932.75€

Excédent Global	//////////	//////////	+ 168 017.70 €
------------------------	------------	------------	-----------------------

Le conseil municipal vote le Compte de Gestion et administratif Commune 2013
VOTE : POUR : 15

BAR-RESTAURANT DE MELLERAN :

Sens	Budget 2013	Réalisations	Solde
Investissement Dépenses	430 617 €	0 €	430 617 €
Investissement Recettes	430 617 €	0 €	430 617 €
Déficit	//////////	//////////	0€

Sens	Budget 2013	Réalisations	Solde
Fonctionnement Dépenses	2.72€	0 €	2.72€
Fonctionnement Recettes	2.72€	0 €	2.72€
Excédent	//////////	//////////	0€

Excédent Global	//////////	//////////	0€
------------------------	------------	------------	-----------

Le conseil municipal vote le Compte de Gestion et administratif Bar Restaurant 2013
VOTE : POUR : 15

CCAS 2013

Sens	Budget 2013	Réalisations	Solde
Fonctionnement Dépenses	2 168.09€	1472.98€	+695.11€
Fonctionnement Recettes	2 168.09€	2378.09€	+210€
Excédent	//////////	//////////	+905.11 €

Excédent Global	//////////	//////////	+905.11 €
------------------------	------------	------------	------------------

Le CCAS vote le Compte de Gestion et administratif CCAS 2013
Nombre de votants : 9 (les membres du CCAS)
VOTE : POUR : 9 CONTRE : ABSTENTION :

Objet : Vote des taux d'Imposition 2014.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014.

Taxe d'habitation : 15,63%
Taxe foncière (bâti) : 8,30%
Taxe foncière (non bâti) : 44,44%

POUR : 13 ABSTENTION : 1 CONTRE : 1

Objet : Vote des Subventions 2014.

<i>Intitulés</i>	<i>Montants 2014</i>
CCAS	1600€
//////////	

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Anciens Combattants et FNACA	0
APE Gournay-Melleran	400€
Auto sport	0
Chasse	0
Club du 3 ^{ème} âge	0
Foyer rural	0
Groupement ennemis des cultures	70€
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
ADMR Sauzé-Vaussais Chef-Boutonne	150€
CAPM (Comité d'Animation du Pays Mellois)	100€
Chambre des métiers	44€
D4B	100€
Maison Communale des Jeunes	50€
Collèges	100€
Mémorial Deux-Sèvres	150€
Divers	936€
TOTAL (sans le CCAS)	2 500€

Il est exposé que l'attribution des subventions pour cette année est proposée en sachant que les associations communales, Anciens Combattants et FNACA, Auto sport , Auto sport , Chasse, Club du 3^{ème} âge, Foyer rural, devraient bénéficier d'un versement d' environ 1922€ correspondant au pot commun résultant des bénéfices issus en partie de financements de la municipalité des fêtes du printemps successives repartis entre les associations du collectif des associations. Versement effectué par le Foyer Rural qui gérait ce pot commun. Le montant des subventions sera revu pour les années suivantes.

D'autre part il est prévu une rencontre avec les diverses associations pour leur expliquer l'attribution des subventions pour cette année et pour faire le point sur les locations des salles.

Objet : Indemnités des différents trésoriers pour l'année 2013.

Mr le Maire informe que durant l'année 2013, 3 trésoriers se sont succédés à la trésorerie à savoir Mme VIORNEY (du 1 janvier au 17 mai), Mme STARCEVIC (du 18 mai au 30 juin) et Mr MICHEZ (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013) et qu'ils peuvent bénéficier respectivement à l'indemnité suivante 119€ net pour Mme VIORNEY , 37.37€ net pour Mme STARCEVIC et 156.35€ net pour Mr MICHEZ.

Après délibération le conseil décide ne pas attribuer d'indemnités à Mme VIORNEY et Mme STARCEVIC : VOTE 1 POUR 14 CONTRE

Mais est favorable pour verser l'indemnité à Mr MICHEZ, trésorier actuel : VOTE : VOTE 9 POUR 6 CONTRE

Objet : Vote du Budget Primitif 2014 Commune, Bar Restaurant et CCAS.

Mr le Maire propose les montants suivants pour les divers budgets :

COMMUNE DE MELLERAN :

Sens	Budget 2014
Fonctionnement Dépenses	438 547.70€
Fonctionnement Recettes	438 547.70€

Sens	Budget courant	Espace culturel	Agrandissement Cuisine	Chaufferie	Atelier	BUDGET TOTAL 2014
Investissement Dépenses	268 607.75€	241 592€	59 408€	77 740€	442 000€	1 089 347.75€
Investissement Recettes	268 607.75€	241 592€	59 408€	77 740€	442 000€	1 089 347.75€

POUR : 14 CONTRE : 1 ABSTENTION :

BAR-RESTAURANT DE MELLERAN :

Sens	Budget 2014
Investissement Dépenses	585 000€
Investissement Recettes	585 000€

Sens	Budget 2014
Fonctionnement Dépenses	0€
Fonctionnement Recettes	0€

POUR : 14 CONTRE : 1 ABSTENTION :

CCAS

Sens	Budget 2014
Fonctionnement Dépenses	2 505.11€
Fonctionnement Recettes	2 505.11€
Excédent	//////////

Nombre de votants : 9 (les membres du CCAS)

VOTE : POUR : 9 CONTRE : ABSTENTION :

Après présentation du budget commune : Mr le Maire expose qu'il doit être voté avant le 30 Avril et que 2 possibilités sont offertes au conseil : soit le budget est voté avec reprise des montants de l'année 2013 (pour les projets qui n'ont pas pu être réétudiés vu le manque de temps : Espace culturel, agrandissement cuisine, chaufferie) afin de laisser la possibilité de négocier les subventions soit le budget est voté sans les montants pour les projets ce qui bloque toutes réalisations, même réduites.

Après délibération le conseil décide de voter le budget avec reprise des montants de l'année 2013, ce qui n'implique pas la réalisation des projets prévus par

l'équipe municipale précédente. Ces projets seront réétudiés, voire abandonnés et avant toute reprise de leur réalisation une délibération du Conseil Municipal sera nécessaire.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 1

**Objet : Affectation du résultat.
commune de Melleran année 2013.**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent global est de 168 017.70€ et que le besoin de financement est de 915.05€

Donc le Conseil décide de porter 66 351.05€ à l'article 1068 de la section investissement et de laisser 102 581.70€ à l'article 002 de la section de fonctionnement.

Bar Restaurant de Melleran année 2013.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il n'y a pas d'excédent pour l'année 2013 et pas de besoin de financement.

Donc le Conseil n'affecte pas de somme à l'article 1068 de la section investissement et à l'article 002 de la section de fonctionnement.

Objet : Nuits Romanes 2014

Mr le Maire informe qu'un courrier a été établi le 7 mars par Mme PHILIPPONNEAU, Maire à l'époque, pour autoriser le comité des fêtes à utiliser les lieux publics pour les nuits romanes et que dans la convention la commune est liée dans l'organisation matérielle de la manifestation. Le temps convivial reste à la charge du comité des fêtes.

Mr le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accords pour signer la convention pour les nuits romanes :

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 10

Un courrier sera fait à la région pour expliquer la position de la commune par rapport aux nuits romanes.

Mr Le Maire,